

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIEC/19-833-1865 du 18/11/19

**MISE EN PLACE DES JURYS DES CONCOURS COMMUNS DE RECRUTEMENT DES
PERSONNELS ADMINISTRATIFS - SESSION 2020**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme TESSIER - DIEC 3.04 - Cheffe de bureau de l'organisation des concours -
fanchon.tessier@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 91 72 07 - Mme GUSTIAUX - gestionnaire concours ASS -
michele.gustiaux@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 91 72 13

L'organisation des concours déconcentrés de recrutement des personnels administratifs nécessite des correcteurs et interrogateurs compétents, motivés et en nombre suffisant pour participer aux travaux des différents jurys.

Je vous serais donc obligé d'assurer une large diffusion de cette circulaire dans les services et les établissements auprès des **personnels de direction et personnels administratifs de catégorie A, et de catégorie B** susceptibles de participer à la correction des épreuves écrites et aux interrogations des épreuves orales des différents concours et examens professionnels organisés au niveau académique à la session 2020.

J'attache une importance particulière à assurer dans les commissions de jury une diversité de parcours des examinateurs qui permettront de garantir une égalité de traitement des candidats.

La composition des jurys est interministérielle afin que tous les ministères pour lesquels les concours sont organisés soient représentés (ministère de l'éducation nationale, ministère de la défense, ministère de l'intérieur, ministère de la culture, ministère des solidarités et de la santé).

Il importe en conséquence que les candidatures du ministère de l'éducation nationale soient équitablement représentées au sein des trois environnements (personnels de l'enseignement supérieur, des EPLE et des services académiques). Les membres de jury doivent avoir une bonne connaissance de l'éducation nationale mais surtout une bonne culture de la fonction publique pour pouvoir aux côtés des membres des autres ministères être en mesure d'évaluer l'ensemble des candidats.

Les personnels souhaitant participer aux travaux des jurys comme membres interrogateurs et/ou correcteurs devront remplir la fiche de candidature ci-jointe. Ils veilleront également à bien renseigner les rubriques concernant les adresses administratives, les coordonnées téléphoniques directes ainsi que les adresses de messagerie électronique, afin de pouvoir être rapidement contactés par les services de la DIEC.

Les candidatures, revêtues de l'avis des supérieurs hiérarchiques, devront me parvenir dans les meilleurs délais et en tout état de cause le **6 décembre 2019 au plus tard.**

Je vous demande d'apporter un soin tout particulier à cette opération de recensement, en sensibilisant l'ensemble des personnels à cette mission prioritaire du service public, qui commence avec le recrutement des fonctionnaires.

Je vous remercie par avance de votre collaboration.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

CANDIDATURE AUX JURYS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS SESSION 2020

Candidature à retourner au Rectorat - DIEC 3.04, B324 Place Lucien Paye 13621 Aix en Pce Cedex 1 avant le 6 décembre 2019

Nom :
 Prénom :
 Corps :
 Grade :
 Fonctions :
 NUMEN
 Etablissement d'exercice (avec adresse précise, mail et n° d'établissement) :

 *Adresse mail :
 Tél. professionnel :
 Tél. personnel :

NB : Les candidats doivent activer et consulter régulièrement leur adresse mail professionnelle. **Seule l'adresse professionnelle est utilisée pour communiquer avec les intervenants.***

Je déclare - n'assurer aucune préparation aux concours choisis dans une structure publique ou privée
 - être disponible pour participer aux travaux des jurys de la session 2020
 - me porter volontaire pour participer aux corrections/ interrogations pour les épreuves suivantes (cocher les cases)

DATE, ET SIGNATURE DU CANDIDAT :

- Secrétaire administratif CN interne et externe

Corrections des épreuves d'admissibilité : période prévisionnelle les 11 et 12 mai 2020

- (CN Interne et Externe) Epreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire
- (CN Externe) – Série 6 à 9 questions à réponse courte portant au choix du candidat sur :

Vœux 1 à 4	SA CN Externe
	Corrections les 11 et 12 mai 2020
	Gestion ressources humaines
	Comptabilité finance
	Problèmes économiques et sociaux
	Enjeux de la France contemporaine et Union Européenne

Interrogations orales : (période prévisionnelle les 27 et 28 mai 2020)

- SA CN Interne : Présentation du candidat basé sur son dossier RAEP puis entretien avec le jury (le jury dispose du dossier RAEP),
- SA CN Externe : Exposé du candidat à partir d'un texte court sur un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique, puis entretien avec le jury.

- Adjoint administratif principal 2^e classe, concours interne ou/et externe

Corrections des épreuves d'admissibilité : période prévisionnelle les 27 et 28 avril 2020

- Pour le concours interne, production d'une lettre administrative ou d'un tableau)
- Pour le concours externe, EP1 : épreuve écrite à partir d'un texte général en la réponse de 6 à 8 questions et EP2 : Exercices courts de vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques ,

Interrogations orales : (période prévisionnelle les 18 et 19 mai 2020.

- Épreuve de mise en situation professionnelle

Avis du supérieur hiérarchique (nom, prénom et fonction)

Date, signature et cachet

A noter : les épreuves d'admissibilité seront dématérialisées à compter de la session 2020.

Candidature à retourner au Rectorat - DIEC 3.04, B324 Place Lucien Paye 13621 Aix en Pce Cedex 1 avant le 6 décembre 2019

*La messagerie académique peut être activée à cette adresse : <https://messagerie.ac-aix-marseille.fr/>
 Il est rappelé qu'un transfert des messages vers une adresse personnelle peut être paramétré (Rubrique Options / Paramètres / Transfert de message).